

Le 11 juin 2020

**« Normandie Fonds d’Urgence Culture n°2 » :**

**La Région élargit son dispositif de soutien exceptionnel à la culture aux industries culturelles du livre et du cinéma**

**A l’occasion d’un déplacement à la librairie L’Oiseau Lire à Evreux, Hervé Morin, Président de la Région Normandie, a présenté, ce jeudi 11 juin 2020, les contours du nouveau dispositif de soutien aux industries culturelles du livre et du cinéma. Celui-ci vient compléter le premier volet du « Fonds d’urgence Culture », lancé le 25 mai dernier par la Région, à destination des secteurs du spectacle vivant, du patrimoine et des arts visuels.**

« *La Région entend apporter son soutien à l’ensemble des structures culturelles et patrimoniales du territoire fragilisées par les conséquences de cette crise sans précédent. Beaucoup d’entre elles ont été contraintes d’annuler des manifestations, de fermer les portes des lieux d’accueil des publics et de voir la création mise à l’arrêt. Certaines risquent, à court terme, de ne pas disposer du niveau de trésorerie suffisant pour maintenir  l’emploi et couvrir leurs charges. C’est pourquoi après avoir lancé un premier Fonds d’urgence à destination des acteurs du spectacle vivant, des arts plastiques et numériques ainsi que du patrimoine culturel, un second dispositif, dédié spécifiquement aux secteurs du cinéma et du livre, sera soumis au vote des élus régionaux lors de la commission permanente du 15 juin. 2 millions d’euros sont mobilisés par la Région pour les Fonds d’urgence Culture n°1 et n°2. Un "Plan de relance Culture", doté d’un million d’euros, viendra aussi accompagner la reprise sur la saison 2020-2020 »*a déclaré Hervé Morin, Président de la Région Normandie.

Tout comme pour le premier volet du dispositif dédié aux secteurs du spectacle vivant, du patrimoine et des arts visuels (Normandie Fonds d’urgence Culture n°1), les modalités du nouveau dispositif à destination des industries culturelles du livre et du cinéma ont été élaborées sur base d’une concertation avec les acteurs culturels du territoire.

« Normandie Fonds d’Urgence Culture n°2 »  s’adresse aux structures impactées par les annulations de manifestations ou de projets et les fermetures obligatoires. En complément des autres mesures de soutien mises en place par l’Etat, les collectivités territoriales et les autres institutions publiques et privées, il doit permettre aux structures les plus fragilisées de disposer du niveau de trésorerie suffisant pour maintenir l’emploi, couvrir leurs charges courantes et éviter ainsi la cessation de paiement. Il doit aussi permettre d’encourager le retour du public lors de la réouverture, en accompagnant la réorganisation et l’accueil. Le soutien de la Région dans le cadre de ce dispositif prendra principalement la forme de subventions de fonctionnement.

**Les différentes aides du Fonds d’Urgence Culture n°2 :**

**Les aides pour le secteur du livre :**

**1)    Soutien aux libraires**:

Une aide pourra être apportée aux établissements ayant subi une perte de recette d’exploitation en raison de la fermeture obligatoire. Le taux d’intervention régional pourra aller jusqu’à 80 % du montant des charges fixes de la structure restant dues.

**2)    Soutien aux maisons d’éditions :**

Une aide pourra être apportée aux maisons d’édition qui ont connu des difficultés en raison de l’annulation des manifestations littéraires ou salons. Sont directement concernées les structures qui ont connu une baisse supérieure à 50 % de leur chiffre d’affaire réalisé sur les salons ou manifestations par rapport à la même période l’an dernier. L’aide pourra aller jusqu’à 80 % du manque à gagner.

**Les aides pour le secteur du cinéma :**

La Région interviendra pour compenser les pertes de recettes de billetterie subies par les salles de cinéma sur les entrées scolaires des dispositifs d’éducation à l’image (écoles, collèges, lycées) pendant la période de fermeture obligatoire de leur établissement.

En outre, afin d’encourager le retour du public lors de la réouverture, le montant de l’avantage « cinéma » accordé aux jeunes normandes de 15 à 25 ans dans le cadre du dispositif régional « Atouts Normandie » est porté de 16 à 20 euros.

**Le soutien aux manifestations cinématographiques et littéraires :**

Des subventions pourront être attribuées aux manifestations cinématographiques et littéraires pour compenser les pertes de recettes et les coûts supplémentaires encourus au cours de la période du 1er mars 2020 au 30 septembre 2020 :

-     Perte de recettes d’exploitation due à l’annulation d’un festival, d’une manifestation, d’un salon, d’une résidence d’écriture, de stages de formation ou de médiation culturelle en direction des jeunes ou du secteur associatif lors de la saison 2019-2020 des activités de la structure ;

-     Perte de recettes de mécénat des entreprises et des particuliers ;

-     Coûts supplémentaires liés au report d’une action, à la réouverture d’un site, ou à un projet alternatif de substitution en 2020 de présentation à distance ou en présentiel dans le respect des normes sanitaires pour compenser une recette d’exploitation habituelle de la structure. Sont notamment prises en compte les charges engagées non remboursées pour les projets annulés ou reportés ;

-     Coûts supplémentaires liés à la sécurisation sur le plan sanitaire des activités et de l’ouverture au public (achat de gel hydro-alcoolique, de masques, etc.).

**Le soutien à la réouverture des établissements accueillant du public :**

La Région souhaite encourager le retour du public dans   les librairies indépendantes et salles de cinéma de Normandieenaccompagnant notamment la mise en place des mesures sanitaires qui auront un coût supplémentaire pour ces établissements.

Dans cet objectif, les structures têtes de réseau et établissements ressources (agences, associations professionnelles) seront sollicitées pour proposer un plan d’actions sanitaires et déposer une demande de subvention exceptionnelle au titre du Fonds d’urgence Culture.

**Les dispositifs d’aides déjà existants adaptés à la situation exceptionnelle**

En complément du dispositif précité, les fonds existants d’aides régionales sectorielles (cinéma et livre) sont abondés et/ou adaptés, en concertation avec les partenaires de la Région Normandie : le Centre national du cinéma et de l'image animée, le Centre national du Livre et la Direction régionale des affaires culturelles.

Ainsi, les critères d’accès au Fonds d'aide au développement de l'économie du livre en Normandie (FADEL), financé à hauteur de 60 % par la Région, sont assouplis, permettant le traitement d’un plus grand nombre de dossiers. Par ailleurs, la Région ajustera le dispositif en fonction des nouvelles mesures nationales et notamment des moyens complémentaires que l’Etat a annoncé accorder au Centre National du Livre.

En outre, des redéploiements  de crédits dans le cadre Fonds d’aide à la création et à la production cinéma et audiovisuel permettent de porter l’aide aux sociétés de production à

270 000 euros et le doublement du nombre de structures normandes bénéficiaires. L’aide à l’écriture en faveur des auteurs a aussi pu être doublée pour atteindre 60 000 euros.

**Un Plan de Relance Culture 2020-2021 doté d’un million d’euros**

Consciente que l'enjeu, au-delà des mesures d'urgence, est aussi d’accompagner les situations de reprise sur la saison 2020-2021, la Région présentera prochainement un « Plan de relance Culture ».

La collectivité mobilisera 1 million d'euros pour ce Plan, portant ainsi à plus de 3 millions d’euros au total le soutien financier régional global pour les structures culturelles et patrimoniales touchées par cette crise sans précédent.

Contact presse :

Charlotte Chanteloup – 06 42 08 11 68 - [charlotte.chanteloup@normandie.fr](mailto:charlotte.chanteloup@normandie.fr)